

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sabrina-grantzidis-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/77c182bc521792044b17bb77>

Date d'obtention : 2024-11-19 18:20:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'aller regarder l'aide-mémoire avant tout de la trousse sextos pour se rappeler des étapes afin de ne rien oublier.

M'assurer d'avoir en ma possession la trousse sextos et les formulaires. Me questionner si la situation est dans l'école et concerne des acteurs de l'école ou si la situation est externe sinon il y aura référence au service de police. Rencontrer la personne qui vient dénoncer la situation avant tout, prendre sa version des faits au complet. Regarder s'il y aurait la possibilité que la photo ait été partagée et si elle circule. Rencontrer la victime de la situation et prendre sa version des faits tout inscrire sur le formulaire de la trousse sextos. Confisquer les cellulaires dans tout les cas (si on est pas sur si la photo a été partagée il faut s'en assurer avec la police) Mettre le téléphone sur le mode avion, confisquer le cellulaire SANS JAMAIS REGARDER LE CONTENU sinon nous pouvons être accusé. (pornographie juvénile). Remettre le cellulaire et la trousse le formulaire à la police qui se chargera de compléter le dossier afin d'envoyer la demande au DPCP qui évaluera s'il juge l'acte comme malveillant ou impulsif. Faire une rencontre de prévention et sensibilisation dans tout les cas avec les jeunes et la famille pour faire comprendre l'impact et les conséquences des actions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de suivre les étapes de la trousse sextos.

Qu'il faut s'assurer de ne pas oublier une étape.

Qu'il faut intervenir immédiatement même si la personne collabore nous devons agir en prévention et en sensibilisation aussi et s'assurer qu'il n'y ait aucun partage de photos (police s'en occupe).

Questionner le dénonciateur en premier, recueillir les éléments, questionner pour les acteurs et la victime (tous séparer).

Si la personne refuse de collaborer victime ou acteur, nous devons contacter le service de police ou la policière de l'école afin qu'ils puissent prendre en charge la situation rapidement et éviter le partage sur le réseaux ou du moins s'en assurer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi l'étape la plus délicate sera si une personne refuse de collaborer.

Il faudra agir rapidement et impliquer le service de police.

L'étape aussi de confisquer le cellulaire, souvent il est difficile avec les jeunes puisqu'ils ne veulent pas donner leur cellulaire, mais dans ce cas ils n'auront pas le choix. Il est aussi délicat dans ce type de situation lorsque nous devons contacter les parents, les réactions des parents sont souvent inattendues.